

Réunion de bureau du 18 mai 2017 à 18H00
Compte rendu de séance

Présents :

Mrs Michel ROCHET, Etienne ROUGEAUX, Bernard FRAIZIER, Jean Charles KOEHREN, Henri OGIER, Henri ALIXANT, Jean THERY
Mmes Virginie PATE, Christine GUYOT.

Excusés : Alain BIGUEUR, Philippe BROCHET

Absents : néant

Pour avis technique : Rémi GAUTHIER,

1- Réunion des conseillers municipaux

La réunion des conseillers municipaux aura lieu le mardi 6 juin prochain à Ecleux à 20H.

Chaque vice-président fera une présentation rapide de l'activité 2016 et du budget 2017. Il est important de faire assez court afin de laisser un temps de parole aux personnes présentes.

Une clé USB sera remise à chaque participant avec un certain nombre d'éléments, et notamment

- Le rapport d'activité 2016
- Le budget 2017
- L'organigramme de la Communauté de communes.

L'introduction de la réunion est importante au regard de la situation actuelle et des informations qui sont données. Les projets à conduire nécessitent des moyens qu'il faut optimiser tant pour les communes que pour la communauté de communes.

2- Préparation réunion sur les groupes scolaires

Une première réunion d'information aura lieu le 30 mai 2017 à 18H30 dans les locaux de la communauté de communes. Il s'agit de de convier les maires et les présidents de SIVOS pour leur parler de l'organisation territoriale en matière scolaire.

L'objectif de cette réunion est le suivant :

- Présenter un bilan des rencontres qui ont eu lieu sur le sujet avec l'IEN
- Présenter la stratégie territoriale proposée par la CCVA, qui devra être suivie de rencontres plus locales entre les différents maires
- Préparer une prochaine réunion en présence de l'IEN qui pourrait avoir lieu à l'automne, les services de l'Etat souhaitant être associés à la démarche.

La question du collège sera également abordée, d'autant que la 6^{ème} est maintenant intégrée au cycle 3. Son devenir est lié aux orientations du Département en la matière. Il est nécessaire d'être cohérent vis-à-vis du devenir du collège.

3- Organisation d'une réunion des maires et CLECT

Une réunion des maires doit être organisée prochainement pour traiter de différents points :

- Conférence des maires pour parler de marchés groupés sur plusieurs champs :
 - o SVP
 - o Entretien poteaux d'incendie
 - o Entretien radars pédagogiques
 - o Ctrl périodiques
 - o Panneaux lumineux
 - o Ecoles numériques
- CLECT pour proposer les attributions de compensation définitives 2017.

4- Définition des eaux pluviales

La prise de compétence assainissement entraîne le transfert de la gestion des eaux pluviales à la Communauté de communes.

Il est nécessaire

- De proposer une définition des eaux pluviales, permettant de clarifier le périmètre d'intervention de la communauté de communes et des communes.
- De définir les modalités de financement des eaux pluviales qui doivent être inscrites au budget principal et pas au budget assainissement

Proposition de définition à valider en conseil communautaire:

Rappel réglementaire : Art. L 2226-1 du CGCT « *La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la **collecte**, au **transport**, au **stockage** et au **traitement** des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines.* ».

Proposition de définition

- Réseaux enterrés de transport en cas de réseau séparatif (les réseaux unitaires relevant de la compétence assainissement)
- Cas particulier des fossés :
 - o Les fossés sont considérés comme des annexes à la voirie, et restent de la compétence des communes.
 - o Les fossés busés sur un tronçon restent de la compétence de la commune
 - o Le busage de fossés en zones urbaines avec raccordement d'eaux pluviales urbaines des particuliers reste à la charge de la commune qui rétrocède ensuite le réseau à la CCVA
- Zonage
 - o conformément à l'article L 2226-1 ci-dessus sont concernées les zones urbanisées uniquement définies par les ensembles urbains
 - o il est proposé de se conformer au zonage du PLUi pour déterminer les limites physiques
 - o Cas particulier des réseaux collectant les eaux de ruissellement hors zones urbaines :
 - travaux de renforcement des conduites à la charge des communes.
- **Les ouvrages annexes**
 - o Grilles et avaloirs : sont considérés comme des éléments de voirie lorsqu'ils ne sont utiles qu'à la collecte des eaux de voirie, et restent alors hors champ de compétence de la CCVA. (conformément à une réponse ministérielle publiée au JO du 2 mars 2017)
 - o Les bouches égouts situées sur l'emprise routière appartiennent au réseau public de voirie du fait qu'elles ont un lien fonctionnel

5- Financement des eaux pluviales

Le financement des eaux pluviales nécessite le **calcul d'attributions de compensation** dans la mesure où elles relèvent du budget général.

Il est quasiment impossible de calculer des AC au regard des grands livres des années précédentes des communes, très peu de travaux étant réalisés, ou fléchés sur les grands livres. Cette remarque vaut au plan national, et pas seulement sur le Val d'Amour. La possibilité de mise en place d'attributions de compensations dérogatoires est possible, en s'appuyant par exemple sur la population. Cette option nécessite un accord unanime des 24 communes.

L'autre option est de ne pas en définir, et se serait alors le Préfet qui déterminerait les attributions de compensation, sans concertation avec les communes.

Cependant, afin de limiter les effets d'aubaine, il est nécessaire de définir un mode de financement qui ne pénalise pas la Communauté de communes.

Le Bureau propose :

- de proposer des AC à 0€ pour les eaux pluviales
- de gérer le financement des investissements via le pacte fiscal selon les modalités suivantes :
 - o Prise en charge de 50% de tous travaux demandés par les communes via un fonds de concours auprès de la commune ;
 - o Prise en charge de 30% complémentaires par les communes par réduction du fonds de concours de la CCVA
- La CCVA prendrait ainsi en charge
 - o 20% des investissements
 - o Les charges d'entretien.

Ce point sera proposé en CLECT dans le courant du mois de juin.

6- Pouvoirs de police spéciale

Suite à la modification des statuts de janvier, 2 pouvoirs de police spéciale sont transférés à la CCVA sans opposition des maires

- o Gens du Voyage
- o Assainissement

Il est souhaitable que les maires gardent leurs pouvoirs de police spéciale. Aussi il est proposé de refuser le transfert du pouvoir de police spéciale au Président de la CCVA en matière d'assainissement et de gens du voyage.

7- Travaux siège

Un appel à candidature pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre a été lancé.

L'ouverture des plis sera réalisée le mardi 6 juin matin au SIDEC. Christine, Bernard, Henri (Alixant) et Michel participeront à cette réunion.

Le choix des équipes autorisées à candidater sera validé en bureau le 7 juin prochain.

Une conférence sur les constructions passives aura lieu au SIDEC le 20 juin à 15H30.

8- Aide aux entreprises

Plusieurs entreprises du territoire ont sollicité le CD 39 pour bénéficier d'un accès très haut débit individuel dans l'attente du déploiement complet. Concrètement, il s'agit d'amener une fibre individuelle à chaque entreprise.

3 ont actuellement demandé sur Souvans

- o Pisseloup / Jura placage / Cour soft

Une demande est en cours à Bans

- o Chauvin

Le Bureau est d'accord pour trouver une solution pour apporter son soutien à ces demandes du fait :

- Du nombre d'emplois concernés
- Du type d'activité économique
- De leur situation : ces communes ne sont prévues en FFTH sur la première période de programmation.

Une règle sera posée pour la suite et les éventuelles autres demandes.

Une demande sera effectuée auprès du conseil départemental dans la mesure où la Communauté de communes ne peut pas verser l'aide directement aux entreprises.

Le Bureau valide le principe et autorise la vice-présidente à engager des discussions pour le versement.

9- Communication

Un rendez-vous a eu lieu avec les responsables de l'entreprise Etc Vidéo qui propose aux collectivités, entreprises, associations, ... un conventionnement annuel pour réaliser des films de 7 à 10mn sur les initiatives, les entreprises, les manifestations du territoire. Ces vidéos sont publiées par quinzaine sur la chaîne web « Juraweb TV ». Plusieurs intercommunalités sont d'ores et déjà conventionnées.

L'objectif d'Etc Vidéo est de faire une télévision positive, qui met en lumière les savoirs faire.

Il serait intéressant de rentrer dans ce schéma notamment pour la mise en valeur de l'économie locale et des animations proposées.

Le Bureau valide le fait d'engager un partenariat sur une année qui sera proposé au Conseil communautaire.

10- Divers

Enfance jeunesse

Camps d'été

- Stage grimpe dans les arbres : supplément de 95,00€
- Pour chaque mini-camp : supplément de 150,00€

Supplément qui se rajoute au tarif ALSH « journée avec repas » qui de 11,20 € max (à multiplier par le nombre de jours)

Programme vacances secteur jeunes été 2017

- Camp cirque du lundi 10 au mercredi 12 juillet pour 15 jeunes maxi à Crotenay (Hébergement en camping sous tente + transport avec le minibus de la CCVA + location d'un autre minibus + Repas du midi et du soir + Goûters). **Participation famille demandée : 100 €/ jeunes.**
- Sortie au festival "Chahut au château" le samedi 26 août pour 20 jeunes maxi à Gevingey (Entrée gratuite + transport bus 20 places + Repas sur place) : Concerts, spectacles, atelier cirque, jeux, nature, marché artisanal. **Participation famille demandée : 10 €/ jeunes.**

La commission enfance jeunesse s'est prononcée favorable à ces tarifs. Le bureau valide à l'unanimité ces tarifs.

Attribution de subventions :

Comité d'animation au village, Villeneuve d'Aval. Participation au rallye du sel 19 et 20 août. : 750.00

Association Caval Moirot : concours de Chevaux à Ecleux : 500.00

Association ARCO , promotion art contemporain. Triennale d'art en octobre : 200.00

Association Lé Z'uns Lé Z'aulnes. Association théâtrale Ounans. 300.00

Foyer rural de Vaudrey : organisation de 2 spectacles culturels sur le VA en lien avec la fédération départementale. Festival FRAKA. : 600.00.

Conventionnement ADIB pour accompagnement démarche Bois.

Subvention complémentaire Compagnie de l'Étang Rouge 9 000€ pour la communication. Cette somme correspond au montant habituellement porté par la communauté de communes. Cette année, la charge sera portée par la compagnie de l'Étang Rouge afin que l'association présente un budget global de l'opération auprès de ses partenaires financiers.

Le Bureau valide à l'unanimité l'attribution de ces subventions.

La séance est levée à 20H00

Le Président

Michel ROCHET

